

## **Réunion du Comité Syndical du 06 octobre 2021**

**Effectif légal du conseil syndical : 64**  
**Nombre de Conseillers en exercice : 64**  
**Nombre de conseillers présents ou représentés : 46**  
**Nombre de votants : 46**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-200048171-20211006-716-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/10/2021

Convoqué le 22 septembre 2021, le conseil syndical s'est réuni le 06 octobre 2021 à 18h00, en salle d'assemblée au siège de Clermont Auvergne Métropole, sous la présidence de Monsieur Dominique ADENOT.

### **103<sup>e</sup> Séance**

#### **Étaient présents les délégués dont les noms suivent :**

Monsieur Dominique ADENOT  
Madame Nadine ALAPETITE  
Monsieur Claude AUBERT  
Monsieur Jérôme AUSLENDER  
Monsieur José BELDA  
Madame Cécile BIRARD  
Monsieur Nicolas BONNET  
Monsieur Charles BRAULT  
Monsieur Éric BRUN  
Monsieur Jean-Pierre BUCHE  
Monsieur Alain CAZE  
Monsieur Jean-Christophe CERVANTES  
Monsieur Jean-Michel CHARLAT  
Monsieur Antoine DESFORGES  
Madame Catherine FROMAGE  
Madame Blandine GALLIOT  
Monsieur Éric GRENET  
Monsieur Dominique GUÉLON  
Monsieur Gérard GUILLAUME  
Monsieur Yann GUILLEVIC  
Monsieur Jean-Pierre HÉBRARD  
Monsieur Daniel JEAN  
Monsieur Sylverin KEMMOE  
Monsieur Jean-Marc LAVIGNE  
Madame Christine LECHEVALLIER

Monsieur André MAGNOUX  
Monsieur Christian MÉLIS  
Madame Danielle MISIC  
Monsieur Louis-Pierre MOREAU  
Monsieur Michel ONDET  
Madame Christine PACAUD  
Monsieur Gilles PAULET  
Madame Mina PERRIN  
Monsieur Gilles PÉTEL  
Madame Anne-Marie PICARD  
Monsieur Pascal PIGOT  
Monsieur Jérôme PIREYRE  
Monsieur Jean-Pierre ROUSSEL  
Madame Sandrine ROUSSEL  
Madame Valérie ROUX  
Monsieur Bruno VALLADIER  
Monsieur Dominique VAURIS

#### **Étaient excusés / absents :**

Monsieur Claude AIGUEPARSES

Monsieur Marcel ALÉDO  
Monsieur Dominique BANNIER  
Monsieur Nicolas BEAURE  
Monsieur Frédéric BONNICHON  
Monsieur Jean-Pierre BRENAS  
Monsieur Philippe CARTAILLER  
Monsieur Gérard CHANSARD  
Monsieur Alain CHARLAT  
Monsieur Alain DÉAT  
Madame Nathalie DOS SANTOS

Monsieur Michel LACROIX  
Madame Christine MANDON  
Monsieur Cédric MEYNIER  
Monsieur Sébastien MORIN  
Monsieur Pierre PECOUL  
Monsieur Marc REGNOUX  
Monsieur François REPOLT  
Monsieur Denis ROUGEYRON  
Madame Nadine VALLESPI  
Monsieur Gilles VESCOVI  
Monsieur Nicolas WEINMEISTER

Monsieur Gérard DUBOIS

**Avaient donné pouvoir :**

Monsieur Jean-Marc MORVAN  
Monsieur Dominique MARQUIE  
Monsieur Jacques LARDANS  
Monsieur Laurent THÉVENOT

à  
à  
à  
à

Monsieur Gérard GUILLAUME  
Madame Christine LECHEVALLIER  
Monsieur Dominique ADENOT  
Monsieur Gilles PAULET

## **Conseil de développement Création de poste**

Par délibération du 30 juin 2021, le conseil syndical a approuvé la création d'un Conseil de développement commun au PETR et à ses EPCI. Il a été indiqué dans cette délibération qu'une attention sera accordée à la question des moyens humains et financiers permettant au Conseil de développement de remplir ses missions.

Ainsi pour assurer le fonctionnement de cette instance constituée de bénévoles, le Grand Clermont doit se doter de moyens humains afin d'accompagner la mise en place du Conseil de développement, d'organiser l'interface entre les élus et le Conseil de développement, de faciliter son fonctionnement, de préparer le programme de travail (notamment les saisines) et d'accompagner méthodologiquement ses travaux afin d'en garantir la qualité dans le cadre d'un bon processus d'intelligence collective.

Il est donc proposé pour remplir ces missions, la création à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 d'un poste de Chargé de mission Conseil de développement dans le grade d'attaché territorial (filiale administrative) à temps complet.

Monsieur le Président pourra alors procéder au recrutement de ce Chargé de mission. Ce poste sera prioritairement pourvu par un fonctionnaire. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article 3-3-2 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984. En effet, cet agent contractuel serait recruté à durée déterminée pour une durée maximum de 3 ans, renouvelable une fois par reconduction expresse, compte tenu de la spécificité des missions et de l'incertitude sur la pérennité des besoins d'accompagnement du conseil de développement.

**Le Conseil syndical, après en avoir délibéré, approuve la création du poste de Chargé de mission Conseil de développement (attaché territorial). Les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif de l'exercice 2022.**

**ADOPTÉ** à l'unanimité des membres présents

À Clermont-Ferrand, jeudi 07 Octobre 2021

**Dominique ADENOT,**  
Président.

